



## Contrat 2024/Porc

L'AMAP du Pallet est une association pour le maintien d'une agriculture paysanne. Elle respecte une charte nationale, dont les principaux points sont :

- L'appui à l'agriculture paysanne locale par
- La proximité géographique et économique du producteur et des consommateurs
- La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production
- Une production de dimension humaine, respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal
- Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation

### 1-Objet

Le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat entre

Le producteur : Petiteau Yann La Sensive 44430 LE LOROUX BOTTEREAU Tél : 06-22-70-36-00

Email : chevaliernelly@yahoo.fr

Et l'adhérent : Prénom et Nom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

### 2-Engagements réciproques

a- Le producteur s'engage :

- A fournir aux dates mentionnées, *un colis ou produit de détail mentionné ci-dessous issu de l'exploitation, dans le respect de la chaîne du froid et des règles sanitaires et selon les principes d'une agriculture respectueuse de l'environnement et du bien-être animal.*
- En cas de produits manquants, il s'engage à proposer un produit de remplacement ou un remboursement en fin de contrat.*
- A accueillir les adhérents sur l'exploitation au moins une fois pendant l'année (date à déterminer).
- A respecter les principes de la charte des AMAP.

b- L'adhérent s'engage

- A récupérer ses produits aux dates de distribution
- A soutenir le producteur dans sa démarche de production pour la durée du contrat. Il reconnaît que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la production de la saison.
- A respecter la Charte des AMAP
- A adhérer à l'AMAP du Pallet via une cotisation annuelle d'un montant de 8€.
- En adhérant à l'AMAP du Pallet, j'accepte de recevoir régulièrement par mail des informations concernant l'AMAP.

- Au respect de la chaîne du froid.

### **3-Les produits**

Produits au détail :

Boudins Noirs par 2 environ 4,00€, Pâté de campagne 5,50 €, pâté à l'ancienne 5,50 €, rillettes de Porc 5,80€, boudins noirs à tartiner 5,80 €.

- 1 colis de 4 Kg à 14 €/kg soit 56 € ou 8 kg à 12,50/kg soit 100 € : 4 escalopes-2 pâtés ( variable)-1 sauté de porc-2 rôtis de jambon-3 paquets de 6 saucisses bretonnes-2 côtes de porcs filet- 2 côte de porc échine-1 poitrine de porc tranchée-1 poitrine de porc- 1 boudins.

(Etiquette détaillée sur chaque produit (quantité et poids))

### **4-Les distributions**

Les distributions ont lieu lors des permanences le vendredi de 18h30 à 19h30 au local situé 1 rue Etienne Sautejeau.

Il y a 3 distributions dans l'année : le 9 Février, le 17 Mai et 11 Octobre

### **5-Modalités de paiement**

Règlement par chèque à l'ordre de Yann Petiteau (1 à 3 chèques) ou en espèces

### **6-Fin de contrat/résiliation**

Une résiliation reste possible sous certaines conditions prévues dans le règlement intérieur de l'AMAP.

Elles seront étudiées par le collectif de l'association.

### **7-Contacts**

Notre site Internet : [amaplepalette.org](http://amaplepalette.org)

Referent Adeline Brelet: [adelinebrelet@gmail.com](mailto:adelinebrelet@gmail.com) tel 06 84 07 81 83

Fait en 1 exemplaire à..... Le.....

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :